



Communiqué Pour diffusion immédiate

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT BAS-SAINT-LAURENT ET SON REGROUPEMENT LANCENT UN GUIDE SUR L'ÉNERGIE RENOUVELABLES EN MILIEU ISOLÉ

Rimouski le 9 juillet 2009 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent est fier de dévoiler le tout nouveau Guide des énergies renouvelables pour les chalets et lieux de villégiature, produit grâce au soutien du programme Action Climat du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

Ce guide s'adresse avant tout aux propriétaires d'habitations en milieu isolé, qui ne sont pas reliées au réseau public d'électricité. Il permet de faire un survol des nouvelles technologies d'énergie renouvelable : énergie photovoltaïque (panneaux solaires) et énergie éolienne en expliquant leur fonctionnement de base, les utilisations possibles ainsi que les avantages et inconvénients de chaque système. Pour obtenir gratuitement la version électronique ou pour vous procurer un exemplaire de *Chalets et lieux de villégiature : Guide des énergies renouvelables*, visitez le site www.guide-er.org, contactez le conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent au 418 721-5711 ou téléphonez au 514 861-7022 poste 24.

Ce site contient également une grille de calcul interactive qui permet de faire une évaluation précise des besoins en électricité pour ainsi faciliter le choix d'une technologie d'énergie renouvelable. On y trouve aussi des fiches-conseils pratiques pour réduire les impacts environnementaux des séjours en milieu isolé. Le guide fournit plusieurs tableaux comparatifs et une grille d'évaluation pour faciliter le choix d'un système adéquat convenant mieux aux besoins de chaque propriétaire. Il présente aussi des témoignages de personnes qui ont déjà opté pour ce genre de système.

ÉTAT DE SITUATION

Rappelons qu'au Québec, environ 40 000 chalets et lieux de villégiature ne sont pas reliés au réseau public d'électricité. Les besoins pour l'éclairage et l'alimentation des appareils ménagers de ces habitations sont assurés majoritairement par le diesel, le gaz propane et le mazout. Ces sources d'énergie provenant des combustibles fossiles sont de plus en plus coûteuses. Aussi, leur utilisation entraîne des impacts environnementaux notables puisqu'ils participent à la production de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques. Enfin, de plus en plus de personnes sont réticentes à utiliser ces combustibles en raison des risques pour leur sécurité.

PARTENAIRES

La publication de ce guide a été rendue possible grâce à la collaboration :

- du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) avec l'aide de son partenaire financier, le gouvernement du Québec,
- de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE),
- de l'Association québécoise en maîtrise de l'énergie (AQME),
- de Dunsky expertise en énergie,
- du Conseil régional de l'environnement Côte-Nord,
- du Conseil régional de l'environnement des Laurentides,
- de la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ),
- de la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ),
- de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FQCP),
- du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF),
- du Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP),
- de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq),
- de Zecs Québec,
- du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit.

Les conseils régionaux de l'environnement :

Les seize Conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement.

-30-

Source : Luce Balthazar, directrice générale
Conseil régional de l'environnement Bas-Saint-Laurent
crebsl@globetrotter.net
418 721-5711

Source : Marie-Line Gagné
RNCREQ
marieline.gagne@rncreq.org
514 861-7022 poste 24

Source : Amélie Hudon
OZONE
ahudon@ozone-rp.com
514 286-3930 poste 222